

BAREME DES HONORAIRES ET TABLEAU DE SERVICES A COMPTER DU 11 NOVEMBRE 2021 (A partir du mandat N°5476)

Nous informons notre aimable clientèle qu'à compter du 11 novembre 2021, notre barème tiendra compte des prestations de services effectués, dépensés (cités ci-dessous), et le département du bien.

Par conséquent, pour la vente d'un bien immobilier, nous présentons 3 barèmes adaptés aux 3 types de mandats (Simple Eco, Simple Express, Exclusivité Premium) selon les 3 types de prestations de services en tenant compte des départements.

	Services
Mandat simple « eco »	Conseils mise en vente du bien et estimation verbale, sélection clientèle et visite professionnelle, diffusion d'annonces plus de 40 portails nationaux, négociation validation solvabilité financement et suivi dossier notaire jusqu'à signature.
Mandat simple « express »	Conseils mise en vente du bien et estimation écrite du bien, Sélection clientèle visite professionnelle, diffusion site spécialisé selon type de bien, diffusion sur plus de 150 portails nationaux, remontée annonce régulière leboncoin, réseaux sociaux, vente privée, négociation validation solvabilité financement et suivi dossier jusqu'à signature, attestation valeur locative par cabinet d'expertise, état des lieux avant signature.
Mandat exclusif « premium »	Conseils mise en vente du bien, Extranet, rapport estimation du bien validé par expert immobilier diplômé, sélection clientèle et visites professionnelles, photographie par professionnel, diffusion annonce plus de 400 portails nationaux et internationaux et site spécialisé selon type de bien, remontée annonce régulière, mise en avant Leboncoin et Seloger, réseaux sociaux sponsorisé localement, plate-forme d'enchères, vente privée, envoi email, home staging virtuel, négociation validation solvabilité financement et suivi dossier jusqu'à signature, attestation valeur locative par cabinet d'expertise, diagnostic remboursés, état des lieux avant la vente.

Pour éviter toute ambiguïté, le statut/nom de mandat sera stipulé dans chacune des annonces.
**BAREME MANDATS SIMPLES « ECO » POUR TOUS LES
DEPARTEMENTS FRANCE METROPOLITAINE ET DROM.**

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Ce barème concerne uniquement les maisons et appartements d'une valeur ne dépassant pas 500 000 euros.

TOTAL HONORAIRE HT		
Tranche	Hono. HT Fr Metrop.	Hono. HT Fr Drom
0 à 35 000 €	1 840 €	2 104.5 €
+ de 35 001 €	2.38 %	2,73 %

TOTAL HONORAIRE TTC

Tranche	Honoraires TTC
0 à 35 000 €	2 300 €
+ de 35 001 €	2.98 %

Tarif cumulatif par tranches.

Exemple : bien proposé à 70 000 €

1ère tranche de 0 à 35 000 € = 2300 €

2ème tranche de 35 001 à 70 000 € = 2.98 %

70 000 € - 35 001 € = 34 999 €

34 999 x 2.98 % = 1 043 €

Total : 2300 + 1 043 = 3 343 € d'honoraires

Sur toutes nos annonces, le mandat simple « eco » sera stipulé.

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 11 Novembre 2021

**POUR LES DEPARTEMENTS : 2A / 2 B / 06 / 13 / 14 / 17 / 31 / 33 / 34 / 38
40 / 60 / 64 / 69 / 73 / 74 / 75 / 77 / 78 / 83 / 84 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95 /
971 / 972 / 973 / 974 / 976**

**A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat
Barème non cumulatif par tranche**

**Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA)
IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN (appartement, maison, parking)**

De 0 à 50 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 50 001 € à 75 000 €	Forfait 6 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	8,5 % TTC
De 100 001 € à 125 000 €	8 % TTC
De 125 001 € à 150 000 €	7,5 % TTC
De 150 001 € à 175 000 €	6 % TTC
De 175 001 € à 250 000 €	5,5 % TTC
De 250 001 € à 300 000 €	5 % TTC
De 300 001 € à 400 000 €	4,5 % TTC
De 400 001 € à 500 000 €	4 % TTC
De 500 001 € à 750 000 €	3,5 % TTC
Au-delà de 750 001 €	3 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 5 000 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux industriels, hangars

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 000 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 11 Novembre 2021

POUR LES DEPARTEMENTS : 01 / 03 / 04 / 05 / 07 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 15 / 16 / 18 / 19 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 32 / 35 / 36 / 37 / 39 / 41 / 42 / 43 / 44 / 45 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50 / 51 / 52 / 53 / 54 / 55 / 56 / 57 / 58 / 59 / 61 / 62 / 63 / 65 / 66 / 67 / 68 / 70 / 71 / 72 / 76 / 79 / 80 / 81 / 82 / 84 / 85 / 86 / 87 / 88 / 89 / 90

**A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat
Barème non cumulatif par tranche**

**Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA)
IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN (appartement, maison, parking)**

De 0 à 75 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	Forfait 6 500 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	Forfait 8 000 € TTC
De 150 001 € à 200 000 €	Forfait 9 000 € TTC
De 200 001 € à 300 000 €	4.5 % TTC
De 300 001 € à 350 000 €	4.2 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	4 % TTC
De 400 001 € à 500 000 €	3.8 % TTC
De 500 001 € à 750 000 €	3.5 % TTC
Au-delà de 750 001 €	3 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux, industriels, hangars

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 000 € :	7 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 8 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	6 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	8 % TTC

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION LOCATIVE

Location du 06 juillet 1989 (Baux conclus depuis le 15/09/2014) et meublée

	LOGEMENT SITUE EN ZONE NON TENDUE		LOGEMENT SITUE EN ZONE TENDUE		LOGEMENT SITUE EN ZONE TRES TENDUE	
	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE
VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL	8 €/m ²	8 €/m ²	10 €/m ²	10 €/m ²	12 €/m ²	12 €/m ²
ETAT DES LIEUX D'ENTREE	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²

Honoraire TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer charges comprises pour chaque partie. Les honoraires sont dus à la signature d'un bail et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

LOCATION ENTREPRISE (Location commerciale et professionnelle) ET AUTRES BAUX :

18% TTC du loyer HT annuel à la charge du preneur

GESTION LOCATIVE

OPTION	HONORAIRES DROM	HONORAIRES METROPOLE
OPTION 1 : Mandat de gestion si total loyers encaissés par propriétaire < à 2 000 €	6.40 % TTC	7 % TTC
OPTION 1 : Mandat de gestion si total loyers encaissés par propriétaire > à 2 001 €	4.90 % TTC	5,5 % TTC
OPTION 2 : Mandat de gestion + GLI	Option 1 + 3 % TTC	Option 1 + 3% TTC
OPTION 3 : Mandat de gestion + GLI + vacance locative	Option 1 + 6 % TTC	Option 1 + 6 TTC

PRESTATIONS ET DEBOURS ANNEXE

Vacation dans le cadre de la gestion exceptionnelle du bien (AG, suivi gestion partie commune, sinistre, Expertise...)	68 € / H
Honoraires pour déclaration revenus fonciers	68 € / lot
Honoraires suivi de travaux (calculés sur le montant des travaux HT)	< à 800€ : Inclus dans les Honoraires ci-dessus > à 800 € : 6% du montant de la facture
Envoi de document supplémentaire (après délivrance de la 1 ^{ère} fois) par mail (copie quittance, EDL, baux etc...)	5 € TTC
Délivrance copie papier de document supplémentaire (après délivrance de la 1 ^{ère} fois) (copie quittance, EDL, baux etc...)	6 € TTC copie Quittance 7 € TTC copie EDL 8 € TTC autres documents Hors frais postaux
Clôture de compte propriétaire (envoi dossier par Lrar, information locataires et organismes).	78 € TTC
Archivage dossier	3.5 € TTC
Rédaction avenant ou renouvellement bail	68 € / H
Frais de gestion sinistre d'assurance	68 €
Frais de dossier contentieux	80 €



**TEKA
IMMO**

SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél: 0262418888 E-mail: contact@tekaimmo.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI
9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 300 000€ SOCAF
– 26 Avenue de Suffren – 75015 Paris RCP n°105708080 covéa risks 19 allées de l'Europe 92616 CLICHY Cedex

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01 JUIN 2020

**POUR LES DEPARTEMENTS : 2A / 2 B / 06 / 13 / 14 / 17 / 31 / 33 / 34 / 38 /
60 / 64 / 69 / 73 / 74 / 75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95 / 83 / 974**

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

**Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA)
IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN**

De 0 à 50 000 €	Forfait 4 000 € TTC
De 50 001 € à 75 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	8 % TTC
De 100 001 € à 125 000 €	7.5 % TTC
De 125 001 € à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 € à 175 000 €	6 % TTC
De 175 001 € à 200 000 €	5.5 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	5 % TTC
De 300 001 € à 350 000 €	4.5 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	4 % TTC
De 400 001 € à 500 000 €	3.5 % TTC
De 500 001 € à 1 500 000 €	3 % TTC
Au-delà de 1 500 001 €	2 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 000 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

REMISE DE 10% SUR LES DIFFERENTS BAREMES AFFICHES EN CAS DE MANDAT CONFIANCE (EXCLUSIF).

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.



**TEKA
IMMO**

SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél: 0262418888 E-mail: contact@tekaimmo.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI
9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 300 000€ SOCAF
– 26 Avenue de Suffren – 75015 Paris RCP n°105708080 covéa risks 19 allées de l'Europe 92616 CLICHY Cedex

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01 JUIN 2020

**POUR LES DEPARTEMENTS : 04 / 07 / 08 / 11 / 15 / 16 22 / 28 / 32 / 42 /
43 / 48 / 53 / 54 / 57 / 59 / 61 / 62 / 63 / 66 / 67 / 68 / 76 / 86 / 87 / 972 / 972 /**

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA) IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

De 0 à 75 000 €	Forfait 4 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	Forfait 5 500 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	Forfait 6 500 € TTC
De 150 001 € à 200 000 €	Forfait 7 500 € TTC
De 200 001 € à 300 000 €	4.5 % TTC
De 300 001 € à 350 000 €	4.2 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	4 % TTC
De 400 001 € à 500 000 €	3.8 % TTC
De 500 001 € à 750 000 €	3.5 % TTC
De 750 001 € à 1 500 000 €	3 % TTC
Au-delà de 1 500 001 €	2 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 000 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

REMISE DE 10% SUR LES DIFFERENTS BAREMES AFFICHES EN CAS DE MANDAT CONFIANCE (EXCLUSIF).

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.



**TEKA
IMMO**

SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél: 0262418888 E-mail: contact@tekaimmo.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI
9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 300 000€ SOCAF
– 26 Avenue de Suffren – 75015 Paris RCP n°105708080 covéa risks 19 allées de l'Europe 92616 CLICHY Cedex

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01 JUIN 2020

**POUR LES DEPARTEMENTS : 01 / 05 / 09 / 10 / 12 / 21 / 22 / 27 / 28 / 29 /
30 / 37 / 40 / 44 / 45 / 50 / 51 / 56 / 65 / 80 / 81 / 82 / 84 / 85 / 975 / 976**

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA) IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

De 0 à 50 000 €	Forfait 3 500 € TTC
De 50 001 € à 75 000 €	Forfait 4 500 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	Forfait 5 500 € TTC
De 100 001 € à 125 000 €	6 % TTC
De 125 001 € à 150 000 €	5.5 % TTC
De 150 001 € à 200 000 €	5 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	4.5 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	4 % TTC
De 500 001 à 750 000 €	3.5 % TTC
De 750 001 à 1 500 000 €	3 % TTC
Au-delà de 1 500 001 €	2 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 000 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

REMISE DE 10% SUR LES DIFFERENTS BAREMES AFFICHES EN CAS DE MANDAT CONFIANCE (EXCLUSIF).

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.



**TEKA
IMMO**

SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél: 0262418888 E-mail: contact@tekaimmo.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI
9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 300 000€ SOCAF
– 26 Avenue de Suffren – 75015 Paris RCP n°105708080 covéa risks 19 allées de l'Europe 92616 CLICHY Cedex

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01 JUIN 2020

**POUR LES DEPARTEMENTS : 02 / 03 / 18 / 19 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 35 /
36 / 39 / 41 / 46 / 47 / 49 / 52 / 55 / 58 / 70 / 71 / 72 / 79 / 88 / 89 / 90 / 973**

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA) IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

De 0 à 50 000 €	Forfait 3 500 € TTC
De 50 001 € à 75 000 €	Forfait 4 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	Forfait 6 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 €	4 % TTC
De 500 001 à 1 500 000	3 % TTC
Au-delà de 1 500 001 €	2 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 000 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

REMISE DE 10% SUR LES DIFFERENTS BAREMES AFFICHES EN CAS DE MANDAT CONFIANCE (EXCLUSIF).

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

BAREME DE REFERENCE DES HONORAIRES DE LOCATION

Location du 06 juillet 1989 (Baux conclus depuis le 15/09/2014) et meublée

	LOGEMENT SITUE EN ZONE NON TENDUE		LOGEMENT SITUE EN ZONE TENDUE		LOGEMENT SITUE EN ZONE TRES TENDUE	
	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE
ENTREMISE ET RECHERCHE DU LOCATAIRE	60 € TTC	/	90 € TTC	/	120 € TTC	
VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL	8 €/m ²	8 €/m ²	10 €/m ²	10 €/m ²	12 €/m ²	12 €/m ²
ETAT DES LIEUX D'ENTREE	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²	3 €/m ²

Honoraire TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer charges comprises pour chaque partie. Les honoraires sont dus à la signature d'un bail et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

LOCATION ENTREPRISE (Location commerciale et professionnelle) :

18% TTC du loyer HT annuel à la charge du preneur

GESTION

OPTION	HONORAIRES DOM	HONORAIRES METROPOLE
OPTION 1 : Mandat de gestion	5.40 % TTC	6 % TTC
OPTION 2 : Mandat de gestion + GLI	Option 1 + 3 % TTC	
OPTION 3 : Mandat de gestion + GLI + vacance locative	Option 1 + 6 % TTC	

PRESTATIONS

Vacation dans le cadre de la gestion exceptionnelle du bien (AG, suivi gestion partie commune, sinistre, Expertise...)	68 € / H
Honoraires pour déclaration revenus fonciers	68 € / lot
Honoraires suivi de travaux (calculés sur le montant des travaux HT)	< à 500€ : Inclus dans les Honoraires ci-dessus > à 500€ : 6% du montant de la facture

CONTENTIEUX

Frais de dossier :	80 €
Frais de gestion de sinistre d'assurance :	68 €
Archivage dossier :	2.50 € HT / an
Rédaction avenant :	68 € / H

